



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 155/2022

A la Société VATA SARL

Après avoir reçu le contrat relatif à la pose de plots réflecteurs œil de chat à travers le Pays (Phase : Ville de Kinshasa), conclu avec le Ministère des Transports et Voies de Communication, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept millions deux cent quarante-trois mille cent trois, quarante-quatre centimes (USD 7.243.103,44) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 12/07/2022

Pour servir et valoire que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général